

## LA POSTE néglige les retours de courrier

Alors que les prix du timbre postal s'envolent chaque année au mois de janvier, *(la prochaine augmentation de janvier 2020 sera de 10 % pour les timbres rouges et verts)*. LA POSTE semble totalement négliger un acheminement qui pénalise le consommateur : le retour des plis distribués.

En effet, dans l'hypothèse d'une personne inconnue à l'adresse indiquée, d'une adresse erronée ou incomplète, les enveloppes sont retournées à l'expéditeur.

Le Réseau anti-arnaques a pu relever des délais de retour variant d'un à deux mois, dans des cas où l'expéditeur avait pourtant pris le soin de mentionner ses coordonnées complètes au verso de l'enveloppe. La situation ne s'est pas améliorée au fil des ans et LA POSTE est bien en peine d'apporter les explications nécessaires *(notamment sur le cheminement de tels plis)*.

Certes, la réglementation postale ne fixe aucun délai pour le retour des plis non distribués, ce qui constitue une aberration : il est important que l'expéditeur soit rapidement informé de la non réception de ses courriers.

LA POSTE, dans ses réponses écrites, excelle dans la langue de bois : « *Il est possible que ces délais trouvent leur origine dans un retard de traitement avant réacheminement en retour de ces plis. Nous n'avons de cesse, cependant, notamment par nos investissements, de tout mettre en œuvre pour répondre au mieux à vos besoins.* »

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex  
(contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)